

BY THE WAY VENELLES 2026-2027

valable du 01/09/2026 au 31/08/2027

**MERCI DE RENSEIGNER TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDEES
EN MAJUSCULES et 1 bulletin par adhérent**

NOM ADHERENT																				
PRENOM ADHERENT																				
ADRESSE																				
CODE POSTAL																				
VILLE																				
DATE DE NAISSANCE								/												
SEXE	☐ HOMME ☐ FEMME																			
EMAIL																@				
TEL FIXE				.			.				.				.					
TEL MOBILE				.			.				.				.					
PERSONNE A CONTACTER EN CAS DE PB :																				
TEL MOBILE				.			.				.				.					
ASSURANCE RAQVAM MAIF Associations et Collectivités Toutes les activités pratiquées au sein de l'association sont garanties. Les contrats d'assurance sont à votre disposition sur simple demande.																				

- ☐ ***J'accepte le droit à l'image (photos ou vidéos pouvant être diffusées sur notre site web, page Facebook ou sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir les activités de l'association)***
- ☐ ***J'ai lu et j'accepte le Règlement Intérieur de By The Way Venelles (consultable sur notre site Internet).***

Date :

Signature :

ADHESION ANNUELLE 2026-2027

1ère séance d'essai gratuite - reprise le 14/09/26

FAMILLE
35,00 €

1

INDIVIDUELLE
25,00 €

11

PARTICIPATION AUX SEANCES HEBDOMADAIRES

**SALLE LOU TRIBOULET - JOUR :
DERRIERE LA MAIRIE DE VENELLES**

HEURE :

NB SEANCES PAR SEMAINE	1 SEANCE	CHOIX	≥ 2 SEANCES
TARIF PLEIN	370,00 €		FORMULE « ILLIMITEE » 530,00 €
TARIF REDUIT	340,00 €		
- à partir de la 2eme adhésion du foyer - étudiants ou demandeurs d'emploi*			

*** Pour pouvoir bénéficier du Tarif Réduit (étudiant ou demandeur d'emploi), fournir un JUSTIFICATIF AU MOMENT de votre adhésion.**

PARRAINAGE - Remise de 10€ offerte au parrain et au nouvel adhérent

NOM DU PARRAIN ou DU FILLEUL :

MODE DE REGLEMENT DES PARTICIPATIONS

CHOIX ET MONTANT

1 CHEQUE ANNUEL à l'ordre de l'Association By The Way Venelles

3 CHEQUES TRIMESTRIELS (encaissés début octobre – janvier – mai). Par exemple : 145€ ou 135€ pour le 1er chèque (suivant l'adhésion 35€ famille ou 25€ individuelle) – puis 2 chèques de 130€.

10 CHEQUES MENSUELS (2 encaissés début octobre puis 1/mois jusqu'à début juin). Par exemple : 81€ ou 71€ pour le 1er chèque (suivant l'adhésion 35€ famille ou 25€ individuelle) – puis 9 chèques de 36€.

1 Virement annuel (IBAN FR76 1027 8090 6500 0202 4840 164 – CMCIFR2A) en indiquant vos nom et prénom

ANCV – Chèques vacances

**Autre : ESPECES, Pass Loisirs de Venelles (à demander au CCAS),
carte CJeunes...**